

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt-deux

En exercice : 14

Le 21 février à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 11

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 février 2022

**PRESENTS** : MMES GUERIN – LESENNE – POT - TABEL

MM BOIVENT – DESCLIDES – DESLANDES – HUBERT -  
SUTRE

**EXCUSÉS** : MMES SCHROEDER – M BOISSIER  
DESCOMBES

**ABSENTS** : MMES STAEL

MM JUANOLA - LEROY

**POUVOIRS**: MME SCHROEDER a donné pouvoir à MME  
TABEL - M BOISSIER DESCOMBES a donné pouvoir à M  
DESCLIDES

Madame LESENNE a été nommée secrétaire.

**2022-02-03 D**

**OBJET : Demande de subvention au titre du FIPDR**

Monsieur le Maire expose que suite à une rencontre entre le représentant de l'équipe mobile de sécurité de l'Inspection académique de la Charente et la Directrice de l'école de la Braconne (commune de Jauldes), des travaux et achats sont à prévoir pour garantir la sécurité des enfants dans le cadre du PPMS (attentat – intrusion).

Monsieur le Maire a fait établir plusieurs devis pour répondre au mieux à ces préconisations à savoir :

- pose d'un visiophone à l'entrée de l'école et d'une gâche électrique sur le portail
- pose de 4 cylindres à bouton sur les portes d'entrée
- fabrication de 2 tôles pour sécuriser le portail de l'école

Soit un total de 2 298 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation).

Le plan de financement s'établirait ainsi :

FIPDR (80%) : 1 838,40 € HT

Autofinancement : 919,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte et donne mandat à Monsieur le Maire pour demander une subvention telle que définie ci-dessus.

Fait à Jauldes, le 22 février 2022

Le Maire

Sébastien BOIVENT

